

M. Jules Simon a, dit-on, déclaré hier aux quatre directeurs du ministère de l'intérieur, y compris M. Durangel, qu'il ne comptait pas séparer d'aucun d'eux et qu'il faisait appel à tout leur concours. Et ce qui concerne M. Durangel, ce sera un vif désappointement pour les gauches qui avaient, dans leur fameux programme, demandé sa révocation formelle.

On croit que la Chambre des députés en finira avec le budget des recettes mercredi prochain, et qu'elle se prorogera d'elle-même, en attendant la clôture officielle de la session par le Président de la République. Quant au Sénat, il est unanime à ne pas accepter les conseils du gouvernement en ce qui regarde l'examen de la loi des finances, et il n'entend pas, par conséquent, enregistrer sans objection la décision de la Chambre des députés, sur les dépenses ministérielles. On n'évitera donc pas le recours aux douzièmes provisoires mais dans les conditions nouvelles de la situation, cette mesure fâcheuse ne présentera plus les mêmes inconvénients qu'il y a quinze jours.

Il n'y a rien de vrai dans le changement de M. Welch préfet de Lyon, ni dans celui de M. Ferdinand Duval.

On m'assure que dans la séance d'hier, la conférence de Constantinople s'est occupée de la question de la Bulgarie, et que la politique transactionnelle sur cette question, comme aux autres, n'a pas cessé d'être celle de tous les plénipotentiaires des puissances.

Hier soir, à la réception de l'Élysée, M. J. Simon s'est entretenu longuement avec le chef de l'État. Dans le salon qu'il parcourut, le nouveau président du Conseil était très-félicité sur sa déclaration.

(Autre correspondance.)

Paris, 15 décembre 1876

Certains amis de M. Jules Simon prétendent que, revenu au pouvoir, il ne suivrait plus, du tout, la politique qu'il pratiquait ostensiblement sous M. Thiers. Alors il se donnait presque des allures d'ultramontain.

Mais, assure-t-on, c'était M. Thiers qui l'obligeait, dans son intérêt personnel ! Actuellement M. Thiers n'étant plus en cause, le n° 606 serait très-décidé à brûler ce qu'il adorait jadis.

Attendons les actes du nouveau président du Conseil, car il est homme à réserver plus d'un genre de surprise à ses amis comme à ses adversaires.

D'après certains rumeurs, M. Gambetta serait, en ce moment, tout à fait débordé par ses amis et regretterait l'emportement avec lequel ils ont conduit le gouvernement, ministère et Chambre dans une impasse.

C'est possible, mais peu probable. M. Gambetta qui, au fond, est un esprit politique, peut regretter les alarmes très-réelles causées aux intérêts par ce qui se passe; mais le mal étant fait et irréparable, il est homme à ne plus s'en préoccuper, et à chercher au moins, à tirer, pour ses idées et pour lui-même, un bénéfice immédiat de cet état de choses.

On croit que les gauches vont se débarrasser de M. Berthaut pour l'attaquer maintenant sur l'organisation des bureaux de la guerre, où elles exigeraient un remaniement de fond en comble.

Les bonapartistes ardents espèrent que leurs amis du parlement, alliés aux radicaux et à la gauche intransigeante, seront assez forts pour cubiter prochainement le ministère Simon.

On se demande quel rôle va jouer M. Dufaure et s'il passera à l'opposition, ou si il deviendrait peut-être une véritable force.

Les républicains espèrent que sa haine pour l'Empire l'empêchera de prendre un semblable rôle.

On ne peut pas savoir. M. Dufaure est très-rancuneux, presque autant que M. Thiers.

Il paraît que les comités républicains, dont M. de Marcère a favorisé l'organisation en province, existaient aujourd'hui sur une si grande échelle que, par eux seuls, les meneurs radicaux se vantent de diriger les élections à leur gré, s'il y a une dissolution de la Chambre.

Le mot d'ordre soufflé à la presse étrangère qui sert l'intrigue radicale, est de tirer la conclusion suivante de la solution donnée à la dernière crise ministérielle.

Le matérialisme vient de détruire les dernières espérances des droites, en prouvant qu'il passerait par toutes les exigences plutôt que de sortir de la légalité.

Ce thème bien établi, les exigences ne craindront plus de se donner carrière.

P.-S. — Malgré les observations de M. Jules Simon, la commission du budget au Sénat, a déclaré vouloir rétablir les crédits pour les aumôniers militaires.

Vous aurez appris avec plaisir la validation de l'élection de M. le comte de Mun. C'est la fin d'un grand scandale parlementaire.

DE SAINT-CHÉRON.

Nous apprenons la mort d'une des plus hautes illustrations du barreau français, de M. Chaix-d'Est-ANGE, ancien bâtonnier, ancien procureur général, celui enfin qui, avant M. Lachaud, avait mérité le titre de : *premier avocat de cour d'assises*.

M. Chaix-d'Est-ANGE était né à Reims le 11 août 1800. En 1834 il était envoyé par ses compatriotes à la Chambre des députés, puis réélu en 1837 et 1844.

En 1857, il était nommé procureur général près la cour de Paris, sénateur

en 1862, vice-président du conseil d'État en 1863, puis il reprit son siège au Sénat en 1864. Il avait été élu bâtonnier en 1843.

M. Chaix-d'Est-ANGE est mort dans l'hôtel qu'il occupait à Paris, rue St-Georges, 15 bis.

Il était grand-officier de la Légion d'honneur.

On écrit de Berlin à la Gazette de Strasbourg :

« La France a invité les gouvernements intéressés à prendre part à une conférence destinée à délibérer sur la convention relative aux sucres, éventuellement à la réviser. Les autres signataires de la convention, l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, ont accepté l'invitation. Nous apprenons que le gouvernement allemand l'a repoussé. »

Le Courrier de la Bourse de Berlin annonce que tous les hauts fonctionnaires prussiens ont reçu d'une main inconnue une lettre-brochure émanant de M. d'Arnim, lettre où M. de Bismarck serait pris à partie par son infatigable adversaire.

Le Tagblatt de Vienne assure que les sujets prussiens faisant partie de la réserve du 5e et du 6e corps d'armée, domiciliés à Vienne, ont reçu une feuille d'appel les engageant à rentrer dans leurs foyers.

Le dernier courrier de Shang-Hai annonce le départ pour l'Angleterre de sir Thomas Wade, ministre plénipotentiaire de la reine Victoria à Pékin.

Ce diplomate, qui a mené avec beaucoup de talent les négociations entamées avec la Chine, apporte au Foreign-Office le nouveau traité ouvrant au commerce européen quatre nouveaux ports du Céleste-Empire.

On écrit de Bilbao, le 13, à l'Agence Havas :

« Dans leur dernière réunion, les députés des trois provinces basques ont renouvelé ou confirmé de nouveau le pacte de Victoria. La Junte de Biscaye reste en permanence, attendant la marche des événements. »

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le scrutin pour la nomination d'un juge suppléant au Tribunal de Commerce, en remplacement de M. Scrépel-Chrétien, aura lieu mardi prochain, 19 courant, dans la salle d'audience du Tribunal, de 10 heures 1/2 du matin à midi 1/2.

Les cartes d'électeurs qui ont servi à l'élection du président et des juges, pourront servir.

Nous apprenons que M. l'abbé Dizez, curé de Croix, a donné sa démission. Il est remplacé par M. Deram, vicaire de Merville.

La Semaine religieuse annonce la mort de M. Dumortier, curé de Tourmagnies, décédé le 11 décembre, après avoir exercé 44 ans les fonctions pastorales dans cette paroisse.

Procès-verbal a été dressé contre Clotilde L..., peigneuse, âgée de 21 ans. Cette jeune personne qui a la tête près du bonnet et la main légère, s'était mise en révolte ouverte contre son contre-maître qu'elle avait, insolente frappé à plusieurs reprises.

Le malheureux chauffeur de l'établissement A. Cateau, dont nous avons relaté l'accident arrivé en novembre, vient de mourir à l'hôpital.

On sait qu'il se nommait Chotteau.

On a volé, à M. B... de Roubaix, une reconnaissance de Mont-de-Piété assez importante.

Le tribunal de simple police de Roubaix, dans sa séance de jeudi, a jugé les quarante-six contraventions suivantes :

- 1 Tyresse manifesté
- 1 Débit de tarif dans une voiture de place (cocher)
- 1 Débit de balayage
- 1 Ouverture d'un cabaret après l'heure réglementaire
- 1 Débit d'inscription d'un locataire au registre (logeur)
- 1 Transport de vidange après l'heure réglementaire
- 1 Occupation d'un ouvrier sans livret
- 1 Débit de mauvaises marchandises
- 1 Débit de voiture
- 1 Débit au marché avant l'heure désignée (vendeur)
- 1 Débit d'éclairage
- 1 Débit de plaque (voiturier)
- 1 Violences légères
- 1 Fâces sur la voie publique
- 1 Tapage injurieux
- 1 Affaires remises
- 1 Acquittements

Encore un accident de voiture causé par la négligence du conducteur qui n'a pas soin d'allumer sa lanterne quand l'heure en est venue.

Hier, une voiture éclairée qui s'en retournait de Lille à Roubaix, vers huit heures du soir, et dans laquelle se trouvait M. Ramart, marchand d'étoffe en cette même ville, rencontra à la hauteur du pont du Breucq, territoire de Fiers, un chariot qui roulait au milieu de la route sans être éclairé.

Le lourd véhicule accrocha la voiture. Le choc fut si violent qu'elle en fut renversée toute brisée et que M. Ramart fut lancé sur le trottoir, mais heureusement n'ayant reçu que de légères contusions.

Procès-verbal est dressé contre le maladroit voiturier.

On nous informe que plusieurs accidents se sont produits au chemin de la Maquellerie, cette semaine.

Ces accidents, arrivés pendant la soirée, sont causés par l'obscurité complète dans laquelle est plongée cette voie, qui n'a qu'un seul verbe pour éclairer tout son parcours.

Le chemin de la Maquellerie étant surelevé relativement aux terrains qui l'environnent, les fossés creusés de chaque côté sont assez profonds. De sorte que, trottés par l'obscurité, bien des personnes font des chutes malheureuses dans ces tranchées remplies de boue.

Il serait urgent de remédier à un tel état de choses, avant que des accidents vraiment sérieux n'aient lieu. Par les nuits d'hiver si noires, il est impossible aux habitants de la Maquellerie de sortir de leur domicile ou d'y rentrer.

Puisqu'il y a déjà un bec de gaz au milieu du parcours, aucune difficulté ne peut se présenter pour en établir deux ou trois autres.

En excursion dans les intéressantes campagnes de Fiers (près Douai), on nous a montré le tombeau d'un des vétérans du sacerdoce M. Destombes, né à Tourcoing, et mort à l'âge de 70 ans, curé de Fiers.

Voici ce que nous avons appris sur cet homme de bien que la population de Fiers regrette encore aujourd'hui.

M. Destombes, s'était donné tout entier à son troupeau et il ne vivait que pour procurer la gloire de Dieu en conservant ou en ramenant au bercail les brebis qui lui étaient confiées.

Quand il est mort, il y avait 28 ans, qu'il évangélisait la paroisse de Fiers, qu'il dota d'une église et d'une maison d'école.

Sans fortune mais doué de beaucoup d'esprit, il pourvoyait aux dépenses qu'occasionnaient les constructions par d'ingénieuses publications. On a mis sous nos yeux la dernière qu'il composa avant de mourir.

Je dois cinq mille francs pour ma maison d'école.

Je viens vous demander cher lecteur un jobou.

A soixante-six ans ne m'abandonnez pas. Moi le curé de Fiers, qui ! déclarer faillite ! Non, non, chers bienfaiteurs, faites-moi crier !

Chez vous, je viens quêter d'un genre tout nouveau.

Paisique vivant et mort je me donne en cadeau.

Au verso se trouve l'explication de ces mots « vivant et mort. » on y voit un tombeau et sur la croix qui la domine, on lit cette inscription :

Dans cette tombe Est le curé Destombes, A Tourcoing est né, Sans sou décadé.

L'administration de la commune devrait entretenir beaucoup mieux ce tombeau comme un monument qui rappellerait aux habitants les vertus de ce digne prêtre. Tout en demandant pour acquitter les dettes qu'il contractait pour sa paroisse, il était toujours disposé à donner lui-même pour toutes les bonnes œuvres.

On lit dans les Missions Catholiques, Bulletin hebdomadaire illustré de l'œuvre de la Propagation de la Foi, que sept missionnaires de la Congrégation des Missions-Etrangères de Paris, se sont embarqués à Marseille le 3 décembre. Parmi eux se trouvait M. Pierre-Frédéric Haillet du diocèse de Cambrai, envoyé dans la Birmanie septentrionale.

Le Conseil supérieur de commerce s'est prononcé hier pour le maintien du régime actuel en ce qui concerne les fors.

Il paraît que le poste de Belgique a reçu l'ordre de refuser à l'avenir tous les sous français.

M. Ballandé vient de recevoir un drame en un acte, en vers, intitulé le Martyr, de M. Maurice Douai, de Valenciennes. Cette œuvre a été couronnée au concours dramatique de Liège.

Mercredi prochain, Mlle Agar, de la Comédie-Française, viendra donner une représentation au théâtre de Lille.

Le spectacle se composera d'Iphigénie et des Précieuses ridicules. Nul doute que cette soirée n'attire un grand nombre d'amateurs.

Le Conseil d'État vient de rendre un arrêt qui intéresse un assez grand nombre de jeunes gens. Il a été décidé que les conseils de révision institués par la loi du 27 juillet 1872, pour statuer sur les cas d'exemption pour infirmités, pouvaient, sans excès de pouvoir et sans violer la chose jugée, déclarer bon pour le service dans l'armée territoriale des hommes qui avaient été exemptés du service militaire dans la garde nationale mobile, pour faiblesse de constitution, lors de la formation de cette armée.

La décision dont il s'agit est basée sur ce considérant que les conseils de révision qui ont alors statué n'avaient pour objet que le service militaire de la garde mobile.

Ainsi se trouve résolue, dans le sens

du ministère de la guerre, une question qui n'avait pas été sans donner lieu à d'assez graves difficultés.

On lit dans la *Vraie France* :

Dans la soirée d'aujourd'hui vendredi, vers 9 h. 15 m., un incendie s'est manifesté dans la rue des Postes. Un petit bâtiment avec étage, situé derrière le numéro 263, et servant de remise à un manège de chevaux bois, a été entièrement consumé.

On n'a pu nous dire le nom du propriétaire, ni comment le feu a pris, ni même approximativement le chiffre des pertes. Ce chiffre, toutefois, ont été considérables sans la prompte arrivée des pompiers du poste de la mairie qui sont parvenus à empêcher le feu de se communiquer aux maisons voisines.

Le deuxième conseil de guerre, dans sa séance du 14 décembre, a prononcé les condamnations suivantes :

Charles Coolen, du 15e d'artillerie, vol d'un pantalon au préjudice d'un militaire. — Un an de prison.

Louis Canville, du 3e du génie, désertion. — Deux ans.

Georges Burel, du 43e de ligne, même délit. — Même peine.

TRIBUNAL CORRECTIF DE LILLE

Audience du 14 décembre 1876

Le 11 décembre courant, François Buisine traitait chez la voisine Martingue, aubergiste, rue des Sarravins, à Lille, où il se faisait servir un copieux repas, dont la carte s'élevait à 6 francs. Ce chiffre indique suffisamment que Buisine avait un appétit gargantuaïque, mais malheureusement son gousset ne répondait pas aux appels de son estomac. C'est ce qui fit que le quart d'heure de rébelle fut pour lui un embarras tellement pénible, qu'il s'est allé chercher la police.

Convaincu de filouterie, Buisine est condamné en un mois de prison et 16 francs d'amende.

Lefebvre, Sophie, marchande ambulante à Lille, voit bien des choses en pénétrant par les rues de la ville. Elle s'occupe même de bien des affaires qui ne la concernent aucunement, et qui lui peuvent attirer bien des lézards. Je n'en veux qu'un exemple : Le 14 décembre courant, ayant dénoncé un délit, elle est allée insolemment et à une heure indue trouver un de nos commissaires de police, et elle voulut forcer le fonctionnaire à verbaliser. Ne se voyant pas assez promptement obéie, elle se mit à proférer des menaces et à employer des termes injurieux contre le commissaire. Celui-ci verbalisa alors, mais ce fut à la charge de la virago que le tribunal condamne en 15 jours de prison.

Lamour, dont nous avons raconté les cas dans notre compte-rendu d'hier, est condamné en 6 mois de prison, pour tentative de vol.

Romain Wante, âgé de 12 ans, demeurant chez ses parents à Marqon-Barcel, est un précoce voleur, qui travaille peu, ne fréquente guère l'école, et se livre assez souvent à la maraude. Le 24 octobre dernier, Wante, profitant de l'absence des époux Brugeman, pénétra sous un prétexte quelconque dans leur maison restée ouverte, et jeta son dévolu sur une montre avec une chaîne en argent. Les soupçons s'étant portés naturellement sur lui, on le surveilla, et le lendemain on le vit déposer le produit de son vol dans un ruisseau. Il est envoyé pour 10 mois dans une maison de correction.

Entre bitards de laine : Le 27 novembre, dans l'estaminet tenu par le sieur Lemesse, près la Place Verte, à Tourcoing, une discussion pour des motifs futiles, s'engagea entre Emile Fourmentin et le sieur Biser. Fourmentin s'oublia au point d'envoyer à son adversaire une chope lancée avec tant de violence qu'elle endommagea gravement l'œil de celui-ci. 2 mois de prison.

Le cinq du même mois, dans la même ville, rue du Midi, vers onze heures du soir, le sieur Delannoy aperçut un individu dont la tournure lui semblait être celle d'un sien frère. « Le voilà Rainard ? » lui dit Delannoy.

Mais il s'adressait à Ch. Lepers, ouvrier comme lui, qui aussitôt lui sauta à la gorge. Mais la rixe tournant à son désavantage, il s'arma d'un couteau et en porta un coup tellement violent à Delannoy que celui-ci en eut dans la région du cou une plaie assez profonde et d'une largeur de 3 centimètres.

Six mois de prison à Lepers.

THEATRE DE ROUBAIX. — On eut pu désirer pour une comédie aussi importante que *l'Honneur et l'Argent*, beaucoup plus de monde. Les situations dramatiques et fort intéressantes de l'œuvre de Ponsard, méritaient plus d'admiration, et les beaux et spirituels vers tout applaudis dans la capitale, au lieu de retentir, frais et impressionnants, dans les cervaux émus des spectateurs, s'en sont allés jaillir en échos plaintifs dans les galeries désertes.

Les artistes n'aiment pas follement de jouer devant les banquettes, aussi l'entrain n'était-il pas énorme sur la scène.

Félicitons, cependant M. Lemer. Seul, il a traité son rôle d'une manière digne de l'œuvre. Son récit était chaleureux, animé et senti, a forcé les applaudissements, malgré l'antagonisme du public mis à froid par la négligence de ses collègues. Parlons aussi de Mlle Gauthier, qui, par la bouche rose de Lucile, a dit ses vers avec toute la vivacité juvénile qu'on lui connaît. M. Montgaud aussi ne déclame pas mal, seulement, hélas ! fâcheux organe !

Une chose nous a singulièrement étonnés, M. Roger qui s'était distingué dans *l'Aventurière*, par un débit de vers remarquable, n'a pas soutenu sa réputation première. Il nous a récité des tirades sans prime ni raison, s'engageant dans un labyrinthe de mots, dont il ne trouvait pas le fil d'Ariane sauveur, et des ombres duquel, il ne s'échappait qu'à l'entrée d'un nouveau personnage. Il est aussi regrettable que la mémoire

de Mlle Gerbois, mémoire dont elle avait tant besoin, jeudi, soit restée dans les coulisses, pendant que cette dame de beaux vers échappés d'une façon impeccable, et cette artiste, un peu du relief qu'elle s'était acquise par quelques qualités théâtrales appréciables.

Quoi, jouez, demain, *Le Naufrage de la Méduse*, grand drame en 5 actes par M. Charles Desnoyers.

Ce drame terrible a été inspiré par le sinistre maritime connu sous le nom de *Naufrage de la Méduse*, qui eut lieu le 2 juillet 1816, sur le banc d'Arguin, à 40 lieues de la côte d'Afrique.

Rien de plus épouvantable, que les scènes de désespoir et d'horreur dont ce banc d'Arguin fut le théâtre. Aussitôt que le vaisseau fut sombré, les 149 malheureux, qui formaient l'équipage, se réjouirent sur un radeau construit à la hâte, et qui se trouva bientôt, seul et sans guide, sur l'immensité de l'Océan.

Dépourvus de vivres, ces infortunés arrivèrent à s'entre-dévoier; on ne saurait décrire les effroyables incidents auxquels cette situation de souffrance inouïe, donna naissance. Enfin, après 12 jours d'agonie, le radeau fut aperçu par le brick *l'Argus*, qui recueillit, mourants sur son bord, les 15 passagers survivants, les 134 autres avaient été dévorés ou dormaient au fond de la mer.

Cette scène épouvantable du radeau est représentée au 5e acte. Nous espérons que les artistes de notre théâtre, pénétrés de la hauteur immensément tragique de cette scène, sauront lui donner tout le pathétique voulu et nécessaire.

Ce drame sera accompagné des *Femmes Terribles*, comédie en 3 actes dans laquelle M. et Mme Hody remplissent les deux principaux rôles.

Marius Turcan, condamné à mort par la cour d'Assises des Alpes-Maritimes, a été exécuté hier matin à 7 heures à Nice. Turcan n'était âgé que de 24 ans.

Roch a donc consacré sa lugubre tournée.

De la vient qu'à Donai, mille rumeurs circulent à propos du condamné Yden, dont on sait que le pourvoi a été rejeté par la cour de cassation.

On nous annonce même que l'exécution doit avoir lieu demain samedi ou lundi. Roch sera attendu, dit-on, ce soir, dans notre ville. Il vient accompagné de ses aides qui l'assistent dans sa triste besogne.

Roch, le seul exécuté des hautes œuvres que nous ayons maintenu, est un homme de cinquante-cinq ans environ, à la mine placide, et n'ayant nullement la tournure de l'épouvé qu'il remplit.

On ne sait pas sur quelle place publique l'exécution aura lieu, mais toutes les probabilités sont pour la place Saint-Vaast.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 décembre. — Pierre Bogart, rue de la Redoute 25. — Fortuné Desruennes, rue Turgot. — Arthur Desruennes, Grande-Rue cour Filloz. — Édouard Chambard, au Prie. — Alice Dyzarek, rue Desruennes 105. — Jeanne Dubar, rue Turgot cour veuve Bernard. — Céline Ferraille, rue de Mouvaux 75. — Florence Gaumartin, rue du Luxembourg cour Condormer 47. — Emérance Leplat, rue de la Percée 67. — Eugène Gau, rue nationale 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 décembre. — Pierre Delcroix, 96 ans, journalier aux Petites-Sœurs. — Marie Rosseuw, 6 mois, rue des Loupes-Haies cour Desruennes 6. — Marie Liéard, 9 mois, rue St-Joseph 12. — Marceline Carrette, 8 jours, rue Archimède 12. — Gustave Dhont, 10 mois, rue du Balcon cour Duquesne 6.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DAULMERIE-CARPENTIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur EDOUARD-FRANÇOIS-FÉLIX DAULMERIE, embaillier, décédé à Roubaix, le 16 décembre 1876 à l'âge de 39 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et salut solennel qui auront lieu le dimanche 17 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sébastopol, 23, estaminet Place-Verte.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Paris à Roubaix, le lundi 18 décembre 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur CÉSAR MOREL, décédé subitement à Hérisson (Belgique), le 16 novembre 1876, dans sa 24e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 12654

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Paris à Roubaix, le lundi 18 décembre 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame CLÉMENTINE GAEREMYNCK, épouse de Monsieur HENRI VERSCHOORE, décédée à Roubaix, le 8 décembre 1875, dans sa 47e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Rebaux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

AVIS IMPORTANT

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Landoy, publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites gratuitement à la demande des intéressés dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement : La *Gazette de Tourcoing* et la *Vraie France*, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites à prix réduits dans

La *Gazette de Tourcoing* ou dans la *Vraie France*, de Lille

Le cabinet de M. RODET, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

VILLE DE ROUBAIX

AFFAIRE DE LA BUQUETTE de l'Hôtel-des-Pompiers

Tout pompier ayant l'intention de sous-mettre son nom à la nomination de commandant du corps avant le vingt du présent mois.

Le 20 du dit la Commission administrative se réunira pour examiner le plus ou moins d'aptitude des demandeurs, et adressera un rapport à Monsieur, le Maire de la ville de Roubaix.

Tout concurrent admis à sous-mettre, en sera avisé par lettre et devra adresser son offre sous pli cacheté à la mairie, en ayant soin de mettre sur l'enveloppe : *Affaire de la buquette de l'Hôtel-des-Pompiers*. Toutes les demandes devront être remises avant le 25.

L'adjudication aura lieu le 28 décembre à 11 heures du matin à l'Hôtel-de-Ville.

Roubaix, le 11 décembre 1876.

Approuvé : Le Maire de la ville de Roubaix. A. FAMECHON.

Le commandant, ALFRED ANGELLES. 12,657.

On nous écrit de Paris, le 15 décembre 1876 :

C'est aujourd'hui que s'ouvre la liquidation de quinzaine et que se fait la réponse des primes pour les valeurs.

On s'attendait généralement à un effort pour maintenir les cours, en vue de la réponse et de la fixation des cours de compensation qui se fera demain. Soit que ces efforts n'aient pas été tentés, soit qu'ils n'aient pas réussi complètement, les premiers cours ont été assez sensiblement au-dessous de ceux de la veille, et la suite de la séance ne les a pas beaucoup modifiés.

Le 3 0/0 ouvre à 70.62 et finit à 70.72; le 5 0/0 oscille de 104.45 à 104.50. Ce sont là les plus grandes variations de la journée.

L'Italien après avoir fait 70.05 au plus, finit à 70.25.

Les recettes générales ont acheté 16,500 de 3 0/0 et 44,320 de 5 0/0.

Les consolidés ont perdu 1/8 à 94.

Le 5 0/0 Turc fait retour à 10.80 l'obligation égyptienne 1873 reste à 245.

Les valeurs sont plutôt faibles, le Crédit foncier surtout qui baisse un moment à 630, pour rester à 638.75.

La réponse des primes s'est faite aux cours suivants pour les principales valeurs, le Mobilier français 130, le Mobilier espagnol 133, la Franco-Néerlandaise 100, le Nord de l'Espagne 237.50, le Saragosse 322.50, le Suez 360.

L'obligation égyptienne 1873 243.75 et l'Italien 70.10.

En somme, le monde financier semble à la veille de se préoccuper un peu plus que ces derniers jours de la question d'Orient.

Belgique

CATASTROPHE DE L'UNION DU CRÉDIT. — Jeudi matin, dès 8 heures et demi, le tribunal de commerce de Bruxelles était réuni extraordinairement pour statuer sur